

DIRECTIVES POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU FONDS NEIL ET LOUISE TILLOTSON

Région géographique couverte

Le Fonds Neil et Louise Tillotson a une préférence pour des programmes qui profitent aux collectivités de Coos County, New Hampshire, ainsi qu'aux collectivités avoisinantes des États-Unis et du Canada. Le Fonds Tillotson considère des demandes qui incluent ces collectivités avoisinantes comme partie significative d'un effort régional ou international plus vaste. Les organismes exonérés d'impôt et les municipalités de la MRC de Coaticook, au Québec, sont invités à soumettre des demandes.

Admissibilité générale

Les organismes reconnus comme exonérés d'impôt par l'IRS (Internal Revenue Service) et l'ARC (Agence de revenu du Canada) sont admissibles, y compris les organismes à but non lucratif des États-Unis ayant le statut 501(c)(3), les organismes canadiens ayant le statut de *Donataire reconnu*, les organismes publics exonérés d'impôt, les écoles et les municipalités. Les autres groupes ou organismes communautaires qui n'ont pas le statut d'entité exonérée d'impôt aux États-Unis ou au Canada peuvent soumettre une demande de subvention si un organisme ayant le statut 501(c)(3), une municipalité ou un organisme public agit comme leur répondant fiscal.

Types de subvention et montants

Le Fonds Neil et Louise Tillotson soutient : des projets et des initiatives spécifiques; le développement du leadership et la croissance de la capacité organisationnelle; les dépenses ne faisant pas l'objet de restriction et les dépenses de fonctionnement; la planification, l'évaluation et l'assistance technique; et les dépenses d'immobilisations. Le Fonds Tillotson accorde des subventions allant jusqu'à 300 000 \$ (100 000 \$ annuellement pendant trois ans).

Il y a deux programmes de subventions et deux processus d'attribution :

- Programme de subventions locales – demandes allant jusqu'à 20 000 \$.
- Programme de subventions d'envergure – demandes entre 20 001 \$ et 300 000 \$. Des subventions sur plusieurs années (jusqu'à 100 000 \$ par année pendant trois ans) seront considérées pour des travaux qui s'étendent sur plus de 12 mois.

Principes d'investissement à long terme

Le Fonds Neil et Louise Tillotson est guidé par les principes suivants d'investissement à long terme :

- Investir dans des organismes prêts à assumer un rôle de leadership en s'attaquant à des priorités régionales;

- Renforcer les organismes locaux tout comme les organismes régionaux de plus grande envergure et soutenir la relation entre les institutions locales et les activités régionales;
- Utiliser l'effet de levier pour démultiplier l'investissement du Fonds et susciter le soutien financier local, le bénévolat et les subventions de l'État ou du gouvernement fédéral.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS

Le Programme de subventions du Fonds Neil et Louise Tillotson met l'accent sur le renforcement des collectivités et l'approfondissement des relations entre les uns et les autres et avec la région.

Les buts du Fonds Tillotson sont de :

- Revitaliser les pôles de population et renforcer les lieux de rassemblement des communautés;
- Enrichir le sentiment d'appartenance des gens à un lieu grâce aux liens qui les unissent à leurs communautés et les uns avec les autres;
- Promouvoir et améliorer les actifs culturels et sociaux dans toute la région;
- Mettre en valeur les ressources naturelles de la région en favorisant l'utilisation écoresponsable des forêts, des exploitations agricoles et des cours d'eau;
- Comblent les besoins de base pour les résidents mal desservis et à faibles revenus.

Priorités du Programme de subventions (s'applique à tous les demandeurs)

Le Fonds Tillotson accorde la priorité aux organismes et aux programmes qui :

- Soutiennent des centres-villes dynamiques et accueillants pour les piétons, des lieux de rassemblement des communautés, l'enrichissement culturel et la revitalisation des infrastructures existantes;
- Renforcent les efforts de planification des villes et des collectivités qui intègrent les principes de croissance intelligente et engagent activement un vaste éventail de résidents et d'intervenants;
- Accroissent les possibilités de développement positif de la jeunesse et les programmes animés par les jeunes;
- Fournissent l'assurance que tous les résidents, particulièrement ceux qui ont de faibles revenus, ont accès à des produits abordables, frais et produits localement;
- Fournissent l'assurance que les paysages ruraux de la région sont sains, intacts et disponibles pour utilisation publique au bénéfice à long terme de la collectivité.

Pour les demandes de plus de 20 000 \$, le Fonds Tillotson accorde la préférence aux demandes qui :

- Supposent une action commune impliquant de multiples services, organismes, secteurs ou municipalités;
- Permettent aux collectivités à l'intérieur d'une sous-région ou d'une région de travailler ensemble plus efficacement;

- Relient les organismes et les programmes individuels avec des initiatives de niveau régional, provincial ou international;
- Font preuve d'efficacité ou ont un plan d'évaluation qui en mesure l'impact; et
- Multiplient les ressources, y compris le financement public et privé.

Critères d'examen des demandes

Le programme de subventions du Fonds Neil et Louise Tillotson est un programme par concours. Les demandes acceptées doivent démontrer :

- Un lien direct entre les buts et les priorités du Fonds Tillotson et le ou les résultats escomptés.
- La capacité de l'organisme à mettre en œuvre un plan et à soutenir le travail.
- Le soutien de la collectivité locale.
- Des collaborations efficaces et une coordination avec des initiatives similaires.

Critères des besoins en immobilisations

Les demandeurs sont fortement encouragés à communiquer avec le personnel du programme avant de soumettre une demande pour un projet d'immobilisations. Le Fonds Neil et Louise Tillotson a une préférence pour des projets d'immobilisations qui requièrent un complément intermédiaire ou final de financement. Les demandes acceptées auront démontré :

- Un plan bien élaboré de construction/rénovation qui inclut un plan financier pour les immobilisations ainsi que pour le fonctionnement continu et l'entretien;
- Une provenance bien diversifiée du soutien financier tant pour le projet d'immobilisations que pour les activités courantes;
- Un large soutien de la collectivité; et
- Un personnel et/ou un conseil d'administration engagé et ayant la capacité de mener à bien le plan.

COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE

En règle générale, le Fonds Neil et Louise Tillotson n'accorde pas plus d'une subvention à la fois quel que soit l'organisme et préfère n'examiner qu'une demande à la fois quel que soit le demandeur. Si vous soumettez une demande qui n'est pas retenue pour un financement, vous pouvez postuler à nouveau durant le prochain cycle de subventions. Vous êtes fortement invités à communiquer avec le personnel avant de resoumettre une demande.

Toutes les pièces de la demande doivent être soumises en anglais.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS LOCALES (demandes jusqu'à 20 000 \$)

Toutes les demandes doivent être soumises via notre portail de subventions en ligne GrantSource. Nous n'accepterons plus désormais les demandes en format papier ou par courriel.

- **Résumé du projet** : Veuillez décrire en détail le projet ou programme proposé, son importance et les résultats que vous attendez.

- **Besoin de la communauté** : Décrivez le besoin ou l'occasion qui se présente incluant des données qualitatives et quantitatives selon le cas. Si d'autres organismes répondent à un besoin similaire, décrivez les différences de votre organisme et les plans en vue d'un partenariat.
- **Description du projet** : Décrivez le projet ou programme proposé, incluant les principales activités, les personnes clés impliquées et l'échéancier du travail.
- **Buts** : Décrivez comment votre programme fait progresser un ou plusieurs buts du Fonds Tillotson.
- **Décrivez vos qualifications** : Décrivez brièvement les qualifications de votre organisme nécessaires à la réalisation de l'objet de la subvention. Fournissez une brève description de votre priorité actuelle, votre programmation et vos objectifs organisationnels.
- **Pérennité** : Si ce travail est en cours, comment soutiendrez-vous le travail au-delà de la présente subvention? S'il n'est pas en cours, comment fait-il progresser les objectifs organisationnels et/ou crée-t-il un bénéfice durable pour la communauté?
- **Information additionnelle** : Y a-t-il d'autres renseignements pertinents à propos de ce projet auxquels les autres questions n'ont pas répondu?

Pour les demandes allant jusqu'à 20 000 \$, le processus est le suivant :

1. Le personnel du programme vérifie si les demandes sont complètes.
2. Un comité local de subventions du Fonds Neil et Louise Tillotson approuve ou rejette les demandes sur la base de leur capacité à correspondre aux buts et aux priorités du Fonds.
3. Le Comité consultatif du Fonds Neil et Louise Tillotson approuve les recommandations de subvention à l'occasion de ses réunions régulières.
4. Les demandeurs sont informés par courrier des décisions dans un délai ne dépassant pas trois mois à compter du dépôt de la demande.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS D'ENVERGURE (demandes entre 20 001 \$ et 300 000 \$)

Toutes les demandes doivent être soumises via notre portail de subventions en ligne GrantSource. Nous n'accepterons plus désormais les demandes en format papier ou par courriel.

- **Résumé du projet** : Veuillez décrire brièvement le projet proposé ou l'ensemble du travail de l'organisation, son importance et les résultats que vous attendez de ce travail.
- **Buts et stratégies** : Décrivez les buts, les objectifs et les activités que vous mettrez en œuvre pour répondre au besoin de la communauté ou à l'occasion qui se présente ainsi qu'un échéancier pour votre proposition de travail.
- **Décrivez vos qualifications** : Décrivez brièvement les qualifications de votre organisme nécessaires à la réalisation de l'objet de la subvention. Fournissez une brève description de votre priorité actuelle, votre programmation et vos objectifs organisationnels.
- **Besoin de la communauté ou occasion favorable** : Décrivez le besoin ou l'occasion pour votre travail dans la communauté, incluant des données qualitatives et

quantitatives. Comment le travail proposé enrichit-il ou tire-t-il parti des forces existantes de la communauté ou de la région?

- **Buts du Fonds Tillotson** : Décrivez comment votre travail renforce les forces de la région et fait progresser un ou plusieurs buts du Fonds Tillotson. Comment évalueriez-vous cet impact?
- **Plan d'évaluation** : Décrivez les résultats visés de votre proposition de travail dans la communauté ou la région. Veuillez décrire comment les résultats seront mesurés.
- **Pérennité** : Si ce travail est en cours, comment soutiendrez-vous le travail au-delà de la présente subvention? S'il n'est pas en cours, comment fait-il progresser les objectifs organisationnels et/ou crée-t-il un bénéfice durable pour la communauté?

Pour les demandes de 20 001 \$ jusqu'à 300 000 \$ (100 000 \$ annuellement), le processus est le suivant :

1. Le personnel du programme examine les documents conceptuels sur la base de leur mérite. D'habitude, un membre du personnel communique par téléphone avec une personne de votre organisme pour discuter de la demande et peut aussi communiquer avec d'autres personnes compétentes dans la collectivité pour mieux connaître votre demande, votre organisme et votre domaine d'activité.
2. Le Comité consultatif du Fonds Neil et Louise Tillotson choisit les documents conceptuels à être considérés ultérieurement à l'occasion de réunions régulières.
3. Les demandeurs ayant déposé un document conceptuel sont informés des décisions dans un délai ne dépassant pas trois mois à compter du dépôt de la demande.
4. Le personnel travaille avec les demandeurs retenus pour préparer une demande détaillée, incluant le plan de travail, le budget et le plan d'évaluation.
5. Le Comité consultatif du Fonds Neil et Louise Tillotson examine les demandes finales et approuve ou rejette les demandes finales à l'occasion de réunions régulières.
6. Les demandeurs sont informés de la décision dans un délai ne dépassant pas deux mois à compter du dépôt de la demande finale. D'habitude, le processus complet dure six mois.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DEMANDES

Toutes les demandes doivent être reçues au bureau de Concord (de préférence par courriel) avant 17 heures le jour de la date limite :

- 19 janvier 2018 Programme de subventions d'envergure et Programme de subventions locales (attributions de la subvention finale au plus tard en juin 2018)
- 19 juillet 2018 Programme de Subventions Locales (attributions de la subvention finale au plus tard en septembre 2018)

POUR PLUS D'INFORMATION

Veillez communiquer avec le personnel du Fonds Neil et Louise Tillotson, à la New Hampshire Charitable Foundation, si vous avez des questions ou aimeriez discuter d'un projet de demande de subvention. Communiquez avec Jean Clarke au numéro 603-225-6641, poste 238, ou à l'adresse jean.clarke@nhcf.org ou encore avec Phoebe Backler au numéro 603-225-6641, poste 247 ou à l'adresse phoebe.backler@nhcf.org ou encore avec Kirsten Scobie au numéro 603-788-4522 ou à l'adresse kirsten.scobie@nhcf.org.